

[Texte]

Let us take the planning issue first. Local authorities have proposed to this Committee that the National Capital Commission should withdraw from the planning field and allow the two regional municipalities to look after national planning for the capital.

Witnesses for the Regional Municipality of Ottawa-Carleton and the Outaouais Regional Community have said, in effect, that only these municipal authorities have the responsibility for promulgating region-wide plans and enforcing their implementation in the National Capital Region.

In our opinion, such claims do not stand up to the test of constitutional practice in this country, to political mandates, or, if I may be permitted to suggest, to plain common sense. This is not to say that planning by regional and local municipalities does not contribute to the national interest in the capital. Obviously, these local bodies make a real contribution in this regard. But it is the federal government that has the constitutional responsibility for determining the national interest and for devising and carrying out policies and programs aimed at realizing this national interest.

The NCC has provided this Committee with figures a few weeks ago which show that in the decade up to 1975, Canadian taxpayers have contributed \$1.6 billion to the planning, development and maintenance of federal properties in the National Capital Region. Would Parliament be prepared to turn over such amounts to local authorities for disbursement? I think not. If planning and development to reflect national interests and concerns are to be achieved in the national capital, at national costs, it is not realistic or reasonable to think this can be done by local representatives responding to local and not national interests, or that Parliament would permit it to be done.

I would like to mention parenthetically that there has been a good deal of talk in this Committee and outside claiming that the National Capital Commission is not an elected body and therefore acts independently without responsibility to anyone. This, of course, is simply not the case. We are responsible to elected representatives twice over, in Parliament and in government. Every cent we receive must be approved by Cabinet and by Parliament.

• 1555

Canada's capital region is a uniquely important reflection of national policy. It has been so since the ancestor of the NCC was established by the Laurier government in 1899. Indeed, because of care and investment by the federal authorities over 75 years, the capital region has in many ways become a symbol of Canadian nationhood. If national policy and national cultural aspirations could not be made evident in the very capital of the country, then Canadian nationhood would have fallen on evil days.

Les autorités locales ont leurs propres domaines de compétence et les pouvoirs nécessaires pour assumer leurs responsabilités. Il y a des intérêts provinciaux et des intérêts locaux très importants dans les deux secteurs de la Région de la capitale nationale, et il appartient aux autori-

[Interprétation]

Examinons d'abord la question de la *planification*. Les administrations locales ont demandé que la Commission de la Capitale nationale se retire du domaine de la planification et laisse le champ libre aux deux municipalités régionales en matière de planification de la Capitale.

En effet, certains représentants de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton et de la Communauté régionale de l'Outaouais ont affirmé que seules ces administrations municipales ont la responsabilité de promouvoir des plans à l'échelle régionale et d'en assurer la réalisation dans la Région de la Capitale nationale.

Selon nous, ces affirmations ne résistent pas à un examen fondé sur les pratiques constitutionnelles de notre pays ou à la lumière des mandats confiés aux élus par l'électorat ou, si j'ose dire au simple bon sens. Nous ne voulons pas dire par là que les plans d'aménagement des municipalités régionales et locales ne contribuent pas à l'intérêt national dans la capitale. De toute évidence, ces organismes locaux apportent une contribution précieuse à cet égard. Mais c'est le gouvernement fédéral qui est habilité de par la Constitution à déterminer l'intérêt national et à mettre en œuvre des politiques et des programmes en vue de satisfaire cet intérêt.

Il y a quelques semaines, la CCN a soumis au Comité des données démontrant que les contribuables canadiens ont versé, de 1965 à 1975, la somme de 1.6 milliard de dollars pour la planification, l'aménagement et l'entretien des propriétés fédérales dans la Région de la Capitale nationale. Le Parlement serait-il prêt à remettre une somme aussi considérable aux administrations locales pour qu'elles en décident l'affectation? Je ne le crois pas. Si l'on veut que la planification et l'aménagement de la Capitale nationale reflètent les préoccupations et les intérêts nationaux, aux frais de l'autorité, il me semble ni réaliste ni raisonnable de croire que cela puisse se faire par l'entremise de représentants élus pour des fins locales et non pas des fins nationales, ou encore de penser que le Parlement permettrait un tel état de choses.

J'aimerais mentionner, entre parenthèses, certains commentaires faits devant le Comité et ailleurs, affirmant que la Commission de la Capitale nationale n'est pas un corps électif et agit donc à sa guise, sans devoir rendre des comptes à qui que ce soit. C'est là un exemple typique d'une affirmation gratuite. Nous sommes comptables aux représentants élus du Parlement et du Gouvernement. Chaque cent que nous recevons doit être approuvé à la fois par le Cabinet et par le Parlement.

La région de la capitale du Canada est en elle-même l'un des reflets particuliers de la politique nationale. Il en est ainsi depuis la création, par le gouvernement Laurier, 1899, de l'ancêtre de la C.N.N. Grâce à l'intérêt manifesté par les autorités fédérales et à leurs investissements depuis plus de 75 ans, la Région de la capitale est devenue de bien des façons un véritable symbole de la société canadienne. S'il devenait impossible de promouvoir l'intérêt national et faire valoir les aspirations culturelles du peuple canadien dans la capitale nationale, c'est l'unité canadienne qui en subirait les conséquences.

Local authorities here have their own jurisdictions and the proper authority to carry out their responsibilities. There are most important provincial and local interests in both parts of the National Capital Region and there are the proper regional and local authorities to look after them.